

Remplace la date 22-avr.-2022

Date de révision 27-août-2024

Numéro de révision 5

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 11873  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 11873  
**Nom du produit** DOWSIL 100F ADDITIVE

### Autres moyens d'identification

**UFI** 5108-T0GD-E00F-Q8KY  
**Synonymes** DOW CORNING 100F ADDITIVE  
**Substance pure/mélange** Mélange

Contient 2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE; 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Formulation ou reconditionnement : Formulation & (re)conditionnement de substances et mélanges.  
Revêtements  
Utilisation industrielle  
Utilisation professionnelle

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Fournisseur

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd Internationale 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com  
**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

#### Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008

Europe	112
--------	-----

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Règlement (CE) n° 1272/2008

<b>Liquides inflammables</b>	Catégorie 3 - (H226)
<b>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)</b>	Catégorie 3 - (H335)

Catégorie 1

Catégorie 3 Effets sur certains organes cibles : Irritation respiratoire.

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Contient 2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE; 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE

**Mention d'avertissement**

Attention

**Mentions de danger**

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

**Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)**

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer

P261 - Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

P370 + P378 - En cas d'incendie : Utiliser un agent chimique sec, du CO<sub>2</sub>, un jet d'eau ou une mousse résistant aux alcools pour l'extinction**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue**

Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers****Évaluation PBT et vPvB**

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens**

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

non applicable

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro	CE n° (numéro)	Classification	Limite de	Facteur M	Facteur M
--------------	------------	--------	----------------	----------------	-----------	-----------	-----------

		d'enregistrement REACH	d'index UE)	selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	concentration spécifique (LCS)		(long terme)
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	>= 93.0 - <= 94.0 %	01-211947444 1-41-XXXX	203-620-1 (606-005-00-X)	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335)	STOT SE 3 :: C>=10%	-	-
4,6-DIMETHYL-2-HEPTANONE 19549-80-5	>= 3.0 - <= 4.0 %	Aucune donnée disponible	243-148-3	Flam. Liq. 3 (H226) STOT SE 3 (H335)	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16**

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	5233 - 6899	> 2000	Aucune donnée disponible	> 14.5	Aucune donnée disponible
4,6-DIMETHYL-2-HEPTANONE 19549-80-5	> 2000	> 2000	Aucune donnée disponible	> 14.5	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration >=0,1 % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Éviter le contact direct avec la peau. Utiliser une protection pour pratiquer le bouche-à-bouche. En cas de respiration irrégulière ou d'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

**Ingestion** Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

##### Symptômes

Inhalation Peut irriter les voies respiratoires.  
Yeux Peut provoquer une légère irritation des yeux.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Note au médecin** Maintenir une ventilation et une oxygénation adéquates du patient. Traiter les symptômes. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite préexistante.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Agent chimique sec. Sable sec.  
**Incendie majeur** PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.

**Moyens d'extinction inappropriés** Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** Liquide et vapeurs inflammables. En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Retour de flamme possible à partir de points très éloignés. L'exposition aux produits de combustion peut constituer un danger pour la santé. Des concentrations de vapeurs inflammables peuvent s'accumuler à des températures supérieures au point d'éclair ; voir la section 9. Des mélanges inflammables peuvent exister dans l'espace de vapeur des conteneurs à température ambiante. En cas d'échauffement fort se produit une surpression qui peut entraîner une explosion de l'emballage fermé. Vapours may form explosive mixtures with air.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée). Composés fluorés. 3,3,3-Trifluoro Propionaldéhyde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**Code d'action d'urgence (EAC)** 3Y

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Éliminer les sources d'ignition. Éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs libérées pour éviter un incendie ou une explosion. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

Vapours may form explosive mixtures with air. Suivre les précautions pour une manipulation sûre décrites dans cette fiche de données de sécurité.

**Autres informations** Ventiler la zone. Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8.

**Pour les secouristes** Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Consulter les mesures de protection répertoriées dans les sections 7 et 8. Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

**Méthodes de confinement** Arrêter la fuite si l'opération ne présente pas de risque. Ne pas toucher ni marcher sur la matière déversée. Une mousse antivapeur peut être utilisée pour réduire les vapeurs. Endiguer le plus en aval possible du déversement pour récupérer les eaux de ruissellement. Tenir à l'écart des canalisations, des égouts, des digues et des cours d'eau. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure.

**Méthodes de nettoyage** Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Suppress (knock down) gases/vapours/mists with a water spray jet. Absorber avec de la terre, du sable ou toute autre matière non combustible et transférer dans des récipients pour élimination ultérieure. Ne pas laisser les eaux de ruissellement de lutte contre l'incendie pénétrer les égouts ou les cours d'eau.

**Prévention des dangers secondaires** Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter le contact avec la peau et les yeux et l'inhalation de vapeurs. Ne pas avaler. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Évitez de renverser. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Les contenants vides retiennent les résidus de produit et peuvent être dangereux. Utiliser du matériel électrique, de ventilation, d'éclairage antidéflagrant. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Conserver dans des récipients correctement étiquetés. Garder sous clef. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition. Conserver à l'écart des matériaux incompatibles. Agents comburants forts. Peroxyde organique. Matière solide inflammable. Liquides pyrophoriques. Matières solides pyrophoriques. Substances et mélanges

auto-échauffants. Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables. Explosifs. Des gaz.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 3.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### **Utilisation(s) particulière(s)**

Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### **Limites d'exposition**

Nom chimique	Union européenne	Belgique
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	-	TWA: 25 ppm TWA: 147 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

### **Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs**

Nom chimique	Oral(e)	Cutané(e)	Inhalation
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	-	7.7 mg/kg bw/day [4] [6]	53 mg/m <sup>3</sup> [4] [6]

#### **Notes**

[4] Effets systémiques sur la santé.  
[6] À long terme.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### **Notes**

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

### **Concentration prévisible sans effet (PNEC)**

Nom chimique	Eau douce	Eau douce (libération intermittente)	Eau de mer	Eau de mer (libération intermittente)	Air
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	0.03 mg/L	0.3 mg/L	0.003 mg/L	-	-

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Traitement des eaux usées	Terrestre	Chaîne alimentaire
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	0.46 mg/kg sediment dw	0.046 mg/kg sediment dw	2.55 mg/L	0.0746 mg/kg soil dw	-

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques**

Aucune information disponible.

**Équipement de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains**

Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Porter des gants de protection en caoutchouc butyle	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyéthylène (PE)	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Stratifié d'alcool éthylvinyle ("EVAL")	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	> 120 minutes
	Polyvinyl alcohol (PVA)	> 0.35 mm	> 120 minutes

**Protection de la peau et du corps**

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau. Tablier de protection chimique. Chaussures antistatiques.

**Protection respiratoire**

Utiliser une protection respiratoire adaptée. Filtre à gaz et vapeurs organiques conforme à EN 14387. Type AP2.

**Remarques générales en matière d'hygiène**

Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	Liquide
Aspect	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil olfactif	Aucune information disponible

**Propriété****Valeurs****Remarques • Méthode**

Point de fusion / point de congélation

Indéterminé(e)(s).

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition 163 °C

@ 760 mmHg.

Inflammabilité

Aucune information disponible.

Limites d'inflammabilité dans l'air

Aucune information disponible.



**10.4. Conditions à éviter**

**Conditions à éviter** Chaleur, flammes et étincelles. Évitez les décharges statiques.

**10.5. Matières incompatibles**

**Matières incompatibles** Agents comburants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Oxydes de silicium. Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures de combustion incomplète (fumée). Composés fluorés. 3,3,3-Trifluoro Propionaldéhyde.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Informations sur les voies d'exposition probables****Informations sur le produit**

**Inhalation** Peut irriter les voies respiratoires.

**Contact oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

**Contact avec la peau** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Sécheresse et/ou craquelure.

**Ingestion** Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques**

**Symptômes** Aucune information disponible.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de toxicité**

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

> 5000 mg/kg > 2000 mg/kg

**Informations sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE	5233 - 6899 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rabbit )	> 14.5 mg/l ( Rat ) 4 h
4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	> 14.5 mg/l ( Rat ) 4h

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion/irritation cutanée** Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation. Sécheresse et/ou craquelure.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation Sécheresse et/ou craquelure

## 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation Sècheresse et/ou craquelure

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Peut provoquer une légère irritation des yeux.

## 2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

## 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Peut provoquer une légère irritation des yeux

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** N'est pas un sensibilisant cutané.

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané
	Souris	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## 2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

## 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## 2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

## 4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

**4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)**

Méthode	Espèce	Résultats
		Ce produit ne présente pas de dangers connus ou supposés pour la reproduction

**STOT - exposition unique** Peut irriter les voies respiratoires.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut irriter les voies respiratoires

**4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
		Inhalation			Peut irriter les voies respiratoires

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie Poumons

**4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)**

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Chez les animaux, des effets ont été rapportés sur les organes suivants : Rein Foie Poumons

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur d'autres dangers**

**11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes**

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**11.2.2. Autres informations**

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

**Écotoxicité** L'impact de ce produit sur l'environnement n'a pas été entièrement étudié.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë ou équivalent.	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	30 mg/L	96 heures	
ou équivalent.	Daphnia magna	CE50	37.2 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance ou équivalent.	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	46.9 mg/L	72 heures	
Toxicité pour les bactéries		CI50	255 mg/L	16 heures	

**4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)**

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
OCDE, essai n° 203 : Poisson, essai de toxicité aiguë	Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)	CL50	30 mg/L	96 heures	
OCDE, essai n° 202 : Daphnia sp., essai d'immobilisation immédiate	Daphnia magna	CE50	37.2 mg/L	48 heures	
OCDE, essai n° 201 : Algues d'eau douce et cyanobactéries, essai d'inhibition de la croissance	Pseudokirchneriella subcapitata	CEr50	46.9 mg/L	72 heures	
Toxicité pour les bactéries		CI50	255 mg/L	16 heures	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

**2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE (108-83-8)**

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D) ou équivalent.	20 jours	Biodégradation 88 %	Facilement biodégradable

**4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE (19549-80-5)**

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 301D : Biodégradabilité facile : Essai en flacon fermé (TG 301 D) ou équivalent.	20 jours	Biodégradation 88 %	Devrait être facilement biodégradable.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

**Bioaccumulation** Aucune donnée n'est disponible pour ce produit. Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

#### Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE	3,71
4,6-DIMETHYL-2- HEPTANONE	2,56

#### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Indéterminé(e)(s).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE	La substance n'est pas PBT/vPvB

#### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Ne doit pas être rejeté dans l'environnement. Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

**Emballages contaminés** Les récipients vides présentent un danger d'incendie et d'explosion. Ne pas découper, percer ou souder les récipients.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1157  
 Désignation officielle de transport de l'ONU DIISOBUTYLCÉTONE  
 14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3  
 14.4 Groupe d'emballage III  
 14.5 Dangers pour l'environnement Non  
 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 Dispositions spéciales Aucun(e)  
 Code ERG 3L

#### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1157

Désignation officielle de transport de l'ONU DIISOBUTYLCÉTONE

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

N° d'urgence F-E, S-D

14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI Aucune information disponible

**RID**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1157

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DIISOBUTYLCÉTONE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Code de classification F1

**ADR**

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification UN1157

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU DIISOBUTYLCÉTONE

14.3 Classe(s) de danger pour le transport 3

14.4 Groupe d'emballage III

14.5 Dangers pour l'environnement Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales Aucun(e)

Code de classification F1

Code de restriction en tunnel (D/E)

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Réglementations nationales****France****Maladies professionnelles (R-463-3, France)**

Nom chimique	Numéro RG, France
2,6-DIMETHYLHEPTAN-4-ONE 108-83-8	RG 84

Décret n° 2021-1558 du 02/12/21 modifiant la nomenclature des installations classées 4331 pour la protection de l'environnement

**Allemagne**

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII). Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 3.

**Polluants organiques persistants**

non applicable

**Catégorie de substance dangereuse selon la directive Seveso (2012/18/UE)**

P5c - LIQUIDES INFLAMMABLES

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

non applicable

**Inventaires internationaux**

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECI</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

**Légende :**

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité****Texte intégral des mentions H citées dans la section 3**

H226 - Liquide et vapeurs inflammables

H335 - Peut irriter les voies respiratoires

### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 Agence de protection de l'environnement des États-Unis  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Evaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 Programme national de toxicologie, États-Unis (NTP)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV  
 Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
 Organisation mondiale de la santé

Préparée par  
 Préparée par

Lisa Bland

Remplace la date 22-avr.-2022

Date de révision 27-août-2024

**Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**